



Séparation (sans mariage)

Par **tina**, le **28/04/2008** à **21:37**

bonjour, rn mon ami aimerait vivre avec moi, mais ne sait pas en quoi cela va l'engager du côté de sa concubine. rn il a 45 ans, elle a 59 ans (elle a divorcé il y a environ 6 ans d'un précédent mariage), elle vivait donc avec lui en étant mariée par ailleurs (en séparation de corps et de biens) rn ils vivent ensemble depuis plus de 20 ans dans le nord, (23 je crois) rn ils ont deux fils, un de 23 ans qui vient de quitter un emploi en vendée et s'est réinstallé à la maison familiale depuis un mois, rn le deuxième, 20 ans et en 1ère année de bts. rn mon ami possède une maison qu'il a fini de payer et qui est à son nom rn, sa concubine, ses fils et lui même y vivent, rn il vient d'acheter deux logements à louer dont l'un des deux est en travaux actuellement et l'autre rapporte déjà un loyer. rn il est le seul à travailler, sa concubine n'ayant jamais travaillé rn nous aimerions savoir rnsi, en se séparant, est il obligatoire de donner une pension à cette concubine? rnsi oui de quel montant s'agirait il sachant que mon ami gagne 2500 euros par mois en moyennernquelle pension devrait il donner à ses enfants? jusqu'à quand? rna t elle des droits quelconques sur les maisons ou argents des comptes qui sont au nom de mon ami? rn elle dit qu'elle ne quittera jamais "sa" maison, est ce possible? que pourrait elle avoir comme aide de l'état? rmi, ... rnsi elle perçoit une pension et qu'elle se remarie? la percevra t elle encore? rn merci de me répondre rn christine